



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 mars 2016**

L'an deux mille seize, le 21 mars à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Lantenne-Vertière se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, Jean-Jacques VITTOT, Sandra VANDENBUSSCHE, Robert DEBERNARD, Marylène DURO (a pouvoir de Christophe LEMONIER), René FASSETNET, Angélique LAZERAT, Françoise LAZERAT, Katia ODILLE (a pouvoir de G DECURE), Oriane PETITOT, Cédric SIMON, Christian TRIVELLIN.

Secrétaire de séance : Christian TRIVELLIN

Une modification de l'ordre jour est proposée par M le maire en n° 9 : coupe de bois parcelle 19. Cette modification est acceptée à l'unanimité.

I Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015

Seuls les résultats des comptes seront consignés dans le compte rendu. Le détail est consultable en mairie.

Compte administratif assainissement

	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture (intègre les résultats des exercices antérieurs)
Investissement	- 8 906.50	93 232.34
Fonctionnement	3 799.84	6 385.71

Compte administratif budget communal

Investissement	- 94 821.62	287 878.99
Fonctionnement	354 632.93	530 263.76

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité du conseil présent (le Maire ne participe pas au vote et se retire lors de son déroulement).

II AFFECTATION DE RESULTAT 2015

- Budget commune :

Après avoir approuvé le compte administratif 2015 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 530 263,76 €.

- Considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de 287 878,99 €.

- Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement en dépenses de 61 750 €.

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserves d'investissement (1068) pour 0 €.

- report à nouveau en section de fonctionnement pour 530 263,76 €.

- Budget assainissement :

Après avoir approuvé le compte administratif 2015 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 6 385,71 €.

- Considérant que la section d'investissement fait apparaître un excédent de financement de 93 232,34 €.

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserves d'investissement (1068) pour 0 €.

- report à nouveau en section de fonctionnement pour 6 385,71 €.

III VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

Deux associations (Etoile sportive et les anciens combattants du canton d'Audeux) nous sollicitent pour obtenir une subvention. Afin de prendre une décision, le conseil municipal souhaite avoir de la part de ces associations leur budget respectif.

IV VOTE DES 4 TAXES :

Le maire rappelle que suite au changement de communauté de communes la fiscalité intercommunale subira une augmentation significative. Afin de prendre en compte cette augmentation, le conseil municipal décide à l'unanimité de baisser ses impôts communaux.

Les taux seront donc les suivants :

	<u>Anciens taux :</u>	<u>Nouveaux taux :</u>
Taxe d'habitation :	16,31 %	13,94 %
Taxe foncière bâti :	11,44 %	9,78 %
Taxe foncière non bâti :	14,95 %	12,78 %
CFE :	16,55 %	14,15 %

V VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016 (commune et assainissement)

1°) BUDGET COMMUNAL :

Dépenses de fonctionnement : 510 104,01 €

Total des dépenses de fonctionnement : 510 104,01 €

Recettes de fonctionnement : 541 607 €

+ excédent reporté : 530 263,763 €

Total des recettes de fonctionnement : 1 071 870,76 €

Dépenses d'investissement : 850 684 €

Total des dépenses d'investissement : 850 684 €

Recettes d'investissement : 562 805,01 €
+ excédent reporté 287 878,99 €

Total des recettes d'investissement : 850 684 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget communal.

2°) BUDGET ASSAINISSEMENT :

Dépenses d'exploitation : 36 354,71 €
Total des dépenses d'exploitation : 36 354,71 €

Recettes d'exploitation : 29 969 €
+ excédent antérieur reporté : 6 385,71 €
Total des recettes d'exploitation : 36 354,71 €

Dépenses d'investissement : 817 274,34 €
Total des dépenses d'investissement : 817 274,34 €

Recettes d'investissement : 724 042 €
+ excédent antérieur reporté : 93 232,34 €
Total des recettes d'investissement : 817 274,34 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget assainissement.

VI CHOIX MAITRISE ŒUVRE POUR LA REALISATION DE LA ROSELIERE ET RESEAUX ASSAINISSEMENT :

Après consultation des 7 offres reçues, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir Naldéo pour la maîtrise d'oeuvre concernant la réalisation de la roselière et des réseaux d'assainissement.

VII CHOIX DE L'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté l'emprunt suivant :

Le montant de l'emprunt sera de 150 000 € à un taux fixe de 2,09 % sur une durée de 25 ans.

VIII PRINCIPE D'APPLICATION DES PENALITES DE RETARD POUR LES TRAVAUX DE CHEMISAGE :

Les travaux de chemisage ayant pris énormément de retard, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la maîtrise d'oeuvre (Naldéo) à appliquer des pénalités de retard à l'entreprise en charge des travaux (Télérep Est).

IX COUPE DE BOIS, PARCELLE 19 :

La coupe de bois sur la parcelle 19 est attribuée à l'unanimité à M Grandperrin Thierry pour la somme de 228 €.

X QUESTIONS DIVERSES :

- deux projets avec enquête publique sur la commune nécessitant une modification de PLU : projet éolienne et projet extension de carrière Wienerberger. Une réunion tripartite sera prochainement prévue en mairie afin de fixer le calendrier et surtout de prioriser les projets.

- une réunion sera prévue avec le Syded pour l'enfouissement des réseaux rue de la Mairie et rue de l'Eglise.

- pesticides : la CCVM propose pour les communes qui souhaitent s'engager dans cette démarche de réaliser une consultation pour la réalisation du diagnostic et du plan de désherbage ainsi que le montage du dossier de subvention auprès de l'agence de l'eau et du plan de communication afférent.

- Suite à la mise en place d'un arrêté préfectoral concernant la destruction des ragondins, M Serge Odille sera chargé de cette tâche sur notre commune.

- infiltration d'eau à la maison GARNERET : un compte-rendu et des photos seront adressés à M Lombard.

Fin de la séance à 23H30